

aulmone pourvu que les héritiers de l'impetrant soient regnicoles fait au bureau de la chambre des comptes le XIII mars 1547.

Registrees au papier du registre de la sénéchaussée de Lyon de l'ordre de mons. M^e Nicoles de Langes lieutenant particulier ouy sur ce le procureur du roy ce VII apvril 1564 avant pasques ¹.

¹ Anciennes arch. de la cour, *Papier du Roi*, 1560-6, f^o 212. Plusieurs mots sont illisibles.
